

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 JUILLET 2012

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.

**Étaient présents** : Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean Luc DURRIS, Mr Serge TAMAIN, Mr Hervé CASTAINGS, Mr Jérôme BRUEL, Mr Jean-François BAZZARA, Mme Solange DUTOUR, Mr Patrice GEIGER.

**Absents** : Mme Virginie BONNET, Mr Gérard BRUEL, Mr Arnaud MIGNARD.

**Procuration** : Mme Virginie BONNET à Mr Serge TAMAIN, Mr Gérard BRUEL à Mr Jean Luc DURRIS, Mr Arnaud MIGNARD à Mr Jérôme BRUEL.

Après rappel des décisions prises lors du Conseil précédent, l'ordre du jour est déroulé :

## **BATIMENTS** :

### ➤ **Réfection des peintures de l'église** :

Les travaux de réfection intérieure de l'église débuteront le 27 août et se termineront fin octobre. Il s'agit de terminer le programme de rénovation intérieure (chauffage, électricité), contrepartie du rachat de la salle des fêtes, à 1 € symbolique).

Le déménagement du mobilier et des bancs est fixé au 20 août à 9 heures. Un appel est lancé à toutes les bonnes volontés qui voudront bien aider ce jour là.

Monsieur le Maire rappelle que le diocèse a pris l'engagement écrit de participer à cet investissement à hauteur de 10 000 € ; un courrier a été récemment adressé au diocèse afin d'obtenir le versement de cette participation.

### ➤ **Isolation de la garderie et de la cantine** :

Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises pour l'isolation phonique du bâtiment accueillant la garderie périscolaire et la cantine. Les travaux seront effectués pendant les vacances de la Toussaint.

Il est rappelé que suite au succès de la fréquentation de la garderie périscolaire, la municipalité se trouve dans l'obligation d'agrandir les locaux dédiés à l'accueil des enfants.

Le local du sou des écoles situé dans l'ancien préau sera donc affecté à la garderie à compter de la rentrée de septembre. Cette décision a été prise en accord avec l'association du sou des écoles qui pourra désormais se réunir à la maison des associations.

➤ **Bâtiment de l'ancienne poste :**

Ce bâtiment communal est actuellement au  $\frac{3}{4}$  inoccupé et aucun locataire ne semble intéressé. De ce fait, une estimation de la valeur de ce bâtiment a été effectuée par le service des domaines afin de connaître la valeur du bien en cas de cession. Une deuxième estimation doit être réalisée par un cabinet immobilier spécialiste. Une décision concernant l'avenir de ce bâtiment devrait être prise dans les prochains mois.

Un éventuel acquéreur s'est manifesté visant à développer une activité sur la Commune.

➤ **Réfection des toitures du local du foot et des boules :**

Les travaux sont estimés à 14 946 € H.T ; ils débuteront début septembre pour une durée d'un mois environ.

➤ **Illuminations/décorations d'hiver :**

Jérôme Bruel, Adjoint et Sébastien Mouton, administré qui propose son aide bénévolement, présentent le projet de remise à neuf des illuminations de Nervieux.

Ce projet vise à mettre en valeur la Mairie et le Centre Bourg en remplaçant le système actuel obsolète, par un éclairage LED aux normes à effet scintillant donnant une certaine dynamique. Les guirlandes existantes aux normes seront réutilisées et de nouvelles traversées de rues seront achetées dans la limite du budget initial de 9 600 €. Les élus doivent faire un inventaire des emplacements et des poteaux à poser.

**VOIRIE /URBANISME:**

➤ **Travaux de goudronnage du parking de l'école, de la Mairie et de l'église :**

Les travaux de goudronnage du parking et de la montée de l'école, inscrits dans le programme Voirie 2012 de la Communauté de Communes de Balbigny seront réalisés avant la rentrée scolaire fixée au 4 septembre.

➤ **Chemin des écoliers :**

Un devis pour la fourniture de béton « spécial chemin » est présenté mais sans la pose. Afin de comparer avec le devis de goudronnage il est décidé de demander un devis pour la pose du béton.

➤ **Emploi d'été :**

Deux jeunes de la commune seront embauchés cet été. Un planning de leurs interventions est présenté comportant des travaux de désherbage, d'arrosage et de peinture des bâtiments communaux.

➤ **Permis d'aménager Chemin Garnier :**

Le Conseil municipal est informé du chiffrage de l'extension du réseau électrique chemin Garnier, réalisé par le SIEL et qui s'élève à la somme de 4 678,77 € pour une distance de 60 mètres.

Le conseil municipal doit se prononcer sur la prise en charge de cette extension qui conditionne l'octroi d'un permis d'aménager de 7 lots chemin Garnier. Après délibération, le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à cette prise en charge.

**ASSAINISSEMENT /EAU :**

➤ **Projet nouvelle station d'épuration de Grénieux :**

La station d'épuration de Grénieux est saturée et ne respecte plus les normes en vigueur en matière de lutte anti pollution. Près de 300 personnes sont raccordées pour une capacité de 190 équivalents habitants. De ce fait, en cas de non modernisation, la Commune risque une forte amende pour pollution et le blocage de toutes les demandes de permis de construire.

La commune a lancé une consultation d'entreprises pour la mission de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un poste de relevage, d'une station d'épuration de type macrophyte de 550 équivalents habitants.

3 entreprises ont présenté une offre dans les délais convenus. Après délibération et étude des offres, le Conseil municipal décide de retenir la société SINBIO, moins disante.

Actuellement, 270 personnes sont raccordées à Grénieux pour des bassins d'une capacité de 190 EH ; la première étape du projet est de dimensionner les besoins avant de définir la surface de terrain nécessaire pour l'emprise du projet. La localisation de la nouvelle station devra être proche de l'actuelle, mais hors zone inondable (contrainte réglementaire).

➤ **Extension du réseau eaux usées Chemin de Grangeneuve :**

Le projet d'extension du réseau d'égouts chemin de Grangeneuve est inscrit au budget 2012 ; des devis ont été demandés ; il est décidé de demander un devis plus détaillé à l'une des entreprises, afin de pouvoir comparer les offres.

➤ **Rapport 2011 sur les prix et la qualité du service public du syndicat de distribution d'eau de la Bombarde :**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service d'eau potable établi par le syndicat des eaux de la Bombarde. Il est souligné que le prix de l'eau ne devrait pas augmenter. Après délibération, le conseil municipal approuve ce rapport, consultable sur le site internet de la Mairie : [www.nervieux.fr./ La Maire/Vie institutionnelle/Syndicat de la Bombarde](http://www.nervieux.fr./La%20Maire/Vie%20institutionnelle/Syndicat%20de%20la%20Bombarde).

➤ **Rapport annuel et bilan de fonctionnement des stations d'épuration de Nervieux et Grénieux pour 2011.**

La Commune a conclu une convention d'assistance technique avec le Conseil Général (MAGE : Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau). La MAGE a réalisé au cours de l'année 2011 le suivi des installations de traitement des eaux usées. Le rapport annuel et le bilan de fonctionnement des stations de Nervieux et Grénieux pour 2011 est présenté aux élus. Il est également consultable sur [www.nervieux.fr/Urbanisme/Environnement/Assainissement](http://www.nervieux.fr/Urbanisme/Environnement/Assainissement).

**PERSONNEL :**

➤ **Départ à la retraite :**

Le Conseil municipal est informé du départ à la retraite prochain de Mme Marie Thérèse SOUZY qui assure l'entretien des locaux (Mairie, maison des associations, bibliothèque, école...) ainsi que la gestion de la salle des fêtes. Une annonce sera publiée dans le prochain journal municipal pour recruter son ou sa remplaçante.

➤ **Emploi aidé/Ecole :**

Le contrat CUI dont bénéficiait la commune depuis 24 mois est arrivé à échéance. Une nouvelle demande de contrat aidé a été déposée auprès de Pôle Emploi pour recruter une aide à l'enseignant.

➤ **Adjoint technique :**

Le Conseil municipal est informé que l'agent technique placé en mi-temps thérapeutique est réintégré à temps complet. La médecine du travail a informé Mr le Maire de la possibilité de bénéficier d'une aide appelée auxiliaire de vie au travail correspondant à la prise en charge financière d'heures effectuées par une autre personne pour aider l'agent dans les tâches qu'il ne peut pas faire. L'étude sera faite par la Commission Voirie pour analyser les avantages/inconvénients d'une telle solution.

**SUBVENTION :**

➤ **Association familles rurales de Balbigny :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune de Nervieux intervient financièrement dans le fonctionnement du centre de loisirs de Balbigny en accordant une subvention de 2,70 € par jour et par enfant pour le centre d'été.

En revanche, la commune n'intervient pas financièrement pour les activités organisées par le centre de loisirs pendant les petites vacances et les mercredis. Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur le montant de la participation de la Commune pour le centre d'été et sur la possible extension de la subvention aux activités du centre de loisirs les mercredis et aux petites vacances.

Après délibération, le Conseil municipal décide de :

- renouveler la participation municipale de 2,70 € par jour et par enfant pour le centre d'été ; la dépense étant plafonnée à 700 € par an quelque soit le nombre d'enfants et de journées par année civile.
- De participer au centre de loisirs « petites vacances et mercredis » à hauteur de 2,70 € par jour et par enfant. La dépense étant plafonnée à 400 € par an quelque soit le nombre d'enfants et de journées par année civile.  
Cette aide financière aidera les familles qui souhaitent faire bénéficier leurs enfants des activités du Centre de loisirs de Balbigny.

## **DIVERS :**

- Relais assistantes maternelles : une réunion sur le fonctionnement des relais d'assistantes maternelles (RAM) de la Communauté de communes a été organisée à Balbigny début juillet. le RAM de Nervieux est ouvert tous les 15 jours, le lundi matin de 9 h 30 à 10 h 30. La fréquentation reste modeste ; elle est de 5 à 6 assistantes maternelles accompagnées des enfants qu'elles gardent.
- Bibliothèque : Mr Castaings informe que la fréquentation de la bibliothèque de Nervieux est faible. La question de sa fermeture devra être réexaminée si la fréquentation ne décolle pas. Un grand nombre de bénévoles consacre du temps et de l'énergie à tenir ouverte cette bibliothèque.
- Concours communal de fleurissement : le conseil municipal des enfants a sélectionné 16 maisons. Cette année, 8 maisons recevront un prix (un bon d'achat) qui sera remis lors de la fête patronale.
- Panneau d'informations : Il est décidé de remettre à jour les informations inscrites sur le panneau situé devant la mairie comportant notamment le nom et les coordonnées des entreprises de la Commune. Des devis seront demandés à une entreprise spécialisée.
- Voirie : Le conseil municipal prend connaissance du courrier de Mr Joseleau relatif aux travaux de tonte des espaces verts effectués par les employés communaux. L'adjoint chargé de la Voirie en informera les employés techniques.
- Questions : Jérôme BRUEL fait part de 2 questions posées par Arnaud MIGNARD, conseiller municipal absent lors de cette séance. La première porte sur l'emplacement du terrain de tennis. la seconde concerne la plantation d'arbres aux abords de la nouvelle station d'épuration.  
Mr le Maire apporte les réponses suivantes : aucun terrain n'est à vendre vers le terrain de foot empêchant l'agrandissement du complexe sportif. De ce fait, il a paru judicieux de profiter de l'espace disponible vers le cimetière, pour réaliser rapidement cet équipement, approuvé lors du Conseil municipal du 25 mai 2012 par 9 élus sur 11 votants. D'autre part, l'emplacement initial du tennis prévu en contrebas du terrain de foot, n'est pas disponible, utilisé actuellement par les équipes de foot pour l'entraînement.  
Le projet de cours de tennis, date de 2002, et devrait pouvoir se réaliser prochainement au bénéfice des jeunes et adultes du village.

Concernant la station d'épuration de Nervieux, et pour répondre aux riverains de bénéficier d'une protection visuelle, une plantation d'arbres sera effectuée à l'automne.

- Fête patronale : la fête patronale sera organisée les 8 et 9 septembre par le comité des fêtes avec la participation de la municipalité. Le samedi soir, la retraite aux flambeaux sera accompagnée par les fifres du Roannais ; A noter que le feu d'artifice sera pour la première fois sonorisé ; cette sonorisation étant réalisée bénévolement par Sébastien Mouton.

La Commune a investi 2042 € dans le feu d'artifice et 2534 € dans l'animation musicale (les fifres du Roannais et la Banda Musicale Valentinoise), considérant qu'il s'agissait d'améliorer l'éclat de cette fête. (A noter que Le Comité des fêtes participe à hauteur de 50 % pour la prestation de la Banda Musicale Valentinoise soit 625 €).

Le Dimanche : un concours de déguisement est organisé avec défilé et la Banda Musicale Valentinoise et la participation des Libellules foréziennes.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au vendredi 14 septembre 2012.